

Le présent document compte 6 pages

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 22 novembre 2016 à 18h00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 925, rue Alexandra, Hearst, Ontario.

Présents:	Maire	Roger Sigouin
	Conseiller	André Rhéaume
	Conseiller	Conrad Morin
	Conseiller	Daniel Lemaire
	Conseiller	Gérard Proulx
	Conseiller	Raymond Vermette
Absent :	Conseiller	Claude Gagnon (maladie)
Personnel:	AEC	Yves Morrissette
	Greffier	Janine Lecours

1. OUVERTURE

Résolution no. 373-16

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil soit maintenant ouverte à 18 h.

ADOPTÉE

2. PRIÈRE D'OUVERTURE

Le Maire récite la prière d'ouverture.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 374-16

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU CONSEIL

Résolution no. 375-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 88-16, étant un arrêté pour approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} novembre 2016 et de la réunion extraordinaire tenue le 14 novembre 2016.

ADOPTÉE

6. DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS

Aucun

7. AUDIENCE ET RÉUNION PUBLIQUE

Aucun

8. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

Résolution no. 376-16

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette

Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU de classer la liste de correspondance présentée à la réunion ordinaire du Conseil tenue le 22 novembre 2016.

ADOPTÉE

9. RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS ET COMMISSIONS

Résolution no. 377-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin

Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil prenne note des rapports et procès-verbaux des réunions :

- du Comité de mobilisation communautaire daté du 28 octobre 2016;
- du Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane daté du 15 septembre 2016;
- de l'Alliance communauté en santé daté du 13 octobre 2016;
- du Comité d'accessibilité de Hearst daté du 25 octobre 2016;
- du Comité Bon départ daté du 7 octobre 2016;
- du Comité du centre de garde daté du 19 octobre 2016;
- de l'Association des transports communautaires daté du 8 juin 2016;
- de la Corporation de logements à but non-lucratif daté du 14 septembre et 26 octobre 2016.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF

Le Conseil prend note du rapport. Une copie est en annexe.

11. FONCTIONS DU CONSEIL

a) Rapport du groupe de travail des travaux publics

Aucun

b) Rapport du groupe de travail d'aménagement

i) Autorisation de morcellement pour logement existant situé au 421, rue Tremblay

Résolution no. 378-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire

Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil n'a aucune objection à ce que le Conseil d'aménagement de Hearst donne son autorisation de morcellement à un terrain résidentiel urbain pour le logement existant situé au 421, rue Tremblay, tel que demandé par Pierre Delage au nom d'Expert Garage Limited dans le dossier C11/16, et

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU de demander audit Conseil d'aménagement d'imposer une condition exigeant un dédommagement de 5% en espèces en compensation de réserve pour parc sur ce morcellement.

ADOPTÉE

ii) Appui à demande de limiter la compétence de CAMO

Résolution no. 379-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le présent Conseil déclare son appui à la résolution du Conseil de la Corporation de la Ville d'Aurora en date du 13 septembre 2016 appuyant le rapport No. CS16-020 qui demande de limiter la compétence de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) aux questions de la loi et du processus et obligeant la CAMO à faire respecter les décisions des conseils municipaux, à moins que les décisions prises ne soient contraires aux processus et aux règles énoncés dans la loi.

ADOPTÉE

iii) Adoption du rapport du groupe de travail d'aménagement

Résolution no. 380-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail d'aménagement daté du 15 novembre 2016.

ADOPTÉE

c) Rapport du groupe de travail de parcs et loisirs

i) Entente avec Villeneuve Construction pour location de terrain pour patinoire de hockey communautaire extérieure

Résolution no. 381-16

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 90-16, étant un arrêté autorisant la signature d'une entente de location de terrain avec Villeneuve Construction, pour la location de la parcelle 9445, section Centre Cochrane, étant les droits de surface d'une partie du lot 2, concession 10 dans le canton de Way dans la ville de Hearst, situé au bout de la rue Arkinstall, au nord de la rue West, ledit terrain à être utilisé pour l'érection d'une patinoire de hockey extérieure communautaire.

ADOPTÉE

ii) Entente avec le Club des enfants du quartier pour projet de patinoire communautaire extérieure

Résolution no. 382-16

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'arrêté municipal no. 90-16, la Ville de Hearst a entrepris une location de terrain avec Villeneuve Construction pour l'utilisation du terrain par la Ville pour une patinoire de hockey extérieure communautaire; et

CONSIDÉRANT QUE le Club des enfants du quartier, un organisme à but non-lucratif, souhaite avoir le privilège exclusif de l'utilisation du terrain pour y construire une patinoire communautaire; et

CONSIDÉRANT QUE le *Club des enfants du quartier* propose de prendre le projet de la patinoire extérieure communautaire en entreprenant les prélèvements de fonds, la construction et l'entretien de la patinoire;
QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 91-16, étant un arrêté autorisant la signature d'une entente avec le *Club des enfants du quartier* pour le projet de la patinoire de hockey extérieure communautaire, sujet à ce que ladite patinoire soit accessible à toute la communauté.

ADOPTÉE

iii) Adoption du rapport du groupe de travail de parcs et loisirs

Résolution no. 383-16

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des parcs et loisirs daté du 17 novembre 2016.

ADOPTÉE

d) Rapport du groupe de travail de finance

i) Entente avec le MTO pour l'entretien hivernal 2016-2017 de la voie de raccordement

Résolution no. 384-16

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 92-16, étant un arrêté autorisant la signature d'une entente avec le ministère des Transports pour l'entretien hivernal 2016-2017 de la voie de raccordement (rue Front, entre les rues Sixième et Quinzième).

ADOPTÉE

e) Rapport du groupe de travail de politiques

i) Appui à demande de réinstaurer les services ferroviaires passagers existants

Résolution no. 385-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT QUE le transport de passagers dans le Nord de l'Ontario est une infrastructure essentielle au développement économique, aux industries axées sur les ressources, au tourisme, à l'accès aux soins de santé, à la durabilité et à la connectivité socioéconomique,
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Hearst appuie le *Northern and Eastern Ontario Rail Network* (NEORN) dans son plaidoyer en faveur d'un service de trains passagers fiable et abordable dans tout le Nord de l'Ontario, et
QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Ville de Hearst recommande à la province de l'Ontario de conserver les services ferroviaires passagers existants, de rétablir les services de train qui ont été coupés et d'assurer l'interconnexion avec les autobus et les navettes correspondants.

ADOPTÉE

ii) Nomination de Julien Plourde membre du Comité de l'aéroport

Résolution no. 386-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU de nommer Julien Plourde membre du Comité de l'aéroport de Hearst.

ADOPTÉE

iii) Appui à l'AMO dans ses efforts de combler l'écart budgétaire des municipalités

Résolution no. 387-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT QUE selon un sondage récent mené pour le compte de l'Association des municipalités de l'Ontario, 76% des Ontariens sont inquiets que les impôts fonciers ne couvriront pas le coût des infrastructures tout en maintenant les services municipaux et 90% conviennent que le maintien d'infrastructures sécuritaires est une priorité importante pour leurs collectivités, et

CONSIDÉRANT QUE les Ontariens et les Ontariennes considèrent les infrastructures et le transport en commun comme les plus grands problèmes auxquels est confrontée leur administration municipale; et

CONSIDÉRANT QU'une projection sur dix ans des dépenses municipales en rapport à la hausse inflationniste des taxes foncières et des taux d'usagers montre qu'il y a un besoin annuel moyen non financé de 3,6 milliards de dollars pour fixer les infrastructures locales et répondre aux besoins opérationnels municipaux; et

CONSIDÉRANT QUE le besoin annuel moyen de 3,6 milliards de dollars équivaldrait à des augmentations annuelles de 4,6% (y compris l'inflation) des recettes fiscales provinciales pour les dix prochaines années, et

CONSIDÉRANT QUE ce calcul de l'écart présume également que tous les transferts fédéraux et provinciaux existants et pluriannuels versés aux administrations municipales sont remplis;

CONSIDÉRANT QUE si les futurs transferts fédéraux et provinciaux ne sont pas satisfaits au-delà des niveaux de 2015, il faudrait des augmentations annuelles des recettes fiscales foncières à l'échelle de la province allant jusqu'à 8,35% pendant dix ans;

CONSIDÉRANT QUE chaque gouvernement municipal de l'Ontario fait face à des enjeux uniques, la santé et les besoins financiers constituant un défi qui unit tous les gouvernements municipaux, quelle que soit leur taille,

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil appuie l'Association des municipalités de l'Ontario dans ses efforts pour combler l'écart budgétaire afin que toutes les municipalités puissent bénéficier de recettes prévisibles et durables pour financer les besoins pressants en infrastructure et en services municipaux de toutes les administrations municipales.

ADOPTÉE

iv) Horaire des rencontres du Conseil municipal et des comités municipaux pour l'année 2017

Résolution no. 388-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 93-16, étant un arrêté établissant les dates des rencontres du Conseil municipal et des comités municipaux pour l'année 2017.

ADOPTÉE

v) Adoption du rapport du groupe de travail de politiques

Résolution no. 389-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des politiques daté du 16 novembre 2016.

ADOPTÉE

vi) Changement de date de la réunion ordinaire du Conseil du 13 décembre

Résolution no. 390-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 94-16 étant un arrêté modifiant l'arrêté municipal No. 87-15 afin de reporter au 20 décembre 2016 la réunion ordinaire du Conseil prévue pour le 13 décembre 2016.

ADOPTÉE

12. AVIS DE MOTION

Aucun

13. TRAVAUX EN COURS / RÉOLUTIONS DIFFÉRÉES

Aucun

14. HUIS-CLOS

Aucun

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

Résolution no. 391-16

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil tenue le 22 novembre 2016 soit maintenant levée à 19 h 52.

ADOPTÉE

Maire

Greffier